

Compte-rendu du CHSCT-D du 22 novembre 2021

Christophe Bassigny et Jérôme Vassaux siégeaient pour l'UNSA Éducation.

Le Dasen a commencé la séance par un point sur la situation sanitaire dans notre département :

lundi 22 novembre, il y avait 128 cas positifs dans les écoles et établissements axonais (personnels et élèves) ; 12 classes sont fermées. Le taux d'incidence est de 88 cas pour 100 000 habitants avec des disparités territoriales, la Thiérache et le secteur des Trois rivières étant plus impactés.

Une distribution d'autotests pour les élèves de 6^{ème} va être lancée cette semaine, ces élèves n'étant pas tous éligibles à la vaccination (vaccination possible à partir de 12 ans). A noter que la campagne vaccinale est très bien engagée pour les 12-17 ans dans l'Aisne.

La majeure partie de ce CHSCT était consacrée aux bilans annuels (rapport d'activité de la médecine de prévention, rapport d'activité de l'Inspectrice SST, rapport d'activité du service social en faveur des personnels).

Mme Bury, l'Inspectrice de la Santé et de la Sécurité au Travail, a insisté sur la charge de travail importante pour les assistants de prévention de circonscription. Leur mission doit être reconnue et valorisée.

Mme Luraschi du service social en faveur des personnels a rappelé les champs d'intervention de son service. Les personnels peuvent solliciter ce service pour des problématiques :

- sociales (soutien aux ascendants ou enfants, conflits, violences conjugales, décès, isolement...)
- économiques (endettement, ressources insuffisantes, aides pour le transport...)
- en matière de santé (CLD, congé longue maladie...)
- dans le cadre du travail ; une orientation vers le RH de proximité ou le médecin de prévention est alors assurée.

Mme Guelou a présenté le programme annuel d'actions de prévention académique pour l'année 2021-2022. Une déclinaison départementale de ce programme est discutée.

L'UNSA Éducation a insisté sur la nécessaire prise en compte du bâti scolaire en matière d'isolation thermique et phonique à cause du dérèglement climatique qui impacte déjà les écoles et les établissements. L'UNSA Éducation a aussi demandé qu'une réflexion soit engagée sur l'aménagement des cours de récréation.

Le Dasen nous répond que les collectivités ont déjà la possibilité d'agir pour l'isolation des locaux scolaires en sollicitant l'État dans le cadre du plan de relance. Elles peuvent aussi, grâce à ce plan, équiper leurs écoles de capteurs CO2. L'UNSA

Éducation demande qu'un protocole simple puisse voir le jour pour agir en conséquence quand les données du capteur indiquent un dépassement des normes autorisées.

En fin de séance, l'UNSA Éducation présente une situation très problématique dans une école avec un élève hautement perturbateur. Le Dasen suit la situation de près avec l'aide de M. Joliat, Mme Carra et M. Boutelier. Il rappelle qu'une équipe mobile de sécurité existe et qu'elle peut être sollicitée par les écoles et établissements. Par ailleurs, une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation existe déjà sur le Saint-Quentinois et peut apporter son expertise aux équipes confrontées à des problèmes de comportement d'élèves perturbateurs. Deux autres E.M.A.S. devraient ouvrir en février 2022.

L'UNSA Éducation ajoute qu'une information devrait être faite pour que tous les personnels aient accès aux documents nécessaires en cas d'incivilité ou d'agression dans le cadre de leurs fonctions. A minima, les personnels concernés devraient recevoir de la part de leur supérieur hiérarchique le guide ministériel qui leur donne des informations précises.